



## Suspension RSA - droit respecté ?

Par **BKK**, le 14/10/2020 à 14:26

Bonjour,

Je suis en instance de séparation avec un enfant dont j'ai la charge exclusive jusqu'à décision de divorce.

En date du 26.08, je reçois un message sur le site internet, stipulant que je dois signer un C.E.R, et que jusqu'à la signature dudit contrat, mes droits sont suspendus.

J'aurais dû signer ce contrat vers le mois d'avril, mais, à cause du confinement, il m'a été dit que cela serait fait ultérieurement. Je n'ai reçu aucun courrier entre avril et ce le 26 août.

En date du 09.09 je me suis rendu au rendez-vous avec ma conseillère pour signer ce contrat.

Celle-ci me dit de contacter la CAF en leur disant que le contrat a été signé et qu'une démarche d'accompagnement globale avait été décidée, suite à quoi ils me rétabliraient mes droits.

Bien que j'aie effectué ladite démarche auprès de la CAF, ils ne m'ont toujours pas rétabli mes droits.

Après un échange de message avec la CAF il y a 4 jours, il apparaît que mon dossier n'est pas revenu, et que sans son retour, il n'est pas possible de rétablir mes droits.

J'aimerais savoir si on peut réellement suspendre le RSA par un simple message sur le site web (aucun courrier physique ne m'a été adressé), et je n'ai failli à aucun rendez-vous, ni à aucune obligation.

Le délai entre la signature du contrat et la date de ce jour est-il légal (plus d'un mois se sont écoulés entre la signature du contrat et aujourd'hui).

Dernière question : Dans mon C.E.R on me force à accélérer ma procédure de divorce pour clarifier la garde de l'enfant, est-ce normal ?

D'avance je vous remercie pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le 14/10/2020 à 14:56

Bjr

Votre RSA a-t-il été supprimé par la CAF ou par le département ?

<https://www.parcoursemploi-bassingrenoblois.org/le-contrat-dengagements-r%C3%A9ciproques-cer-un-outil-daccompagnement-du-rsa>

Par **BKK**, le **14/10/2020** à **16:42**

Le RSA a apparemment été supprimé par la CAF.

Je n'ai reçu aucun courrier du conseil général, juste un simple message sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ci-dessous :

Vous devez faire signer un C.E.R (contrat d'engagement réciproque).

Dans l'attente de ce document, votre droit au RSA est suspendu.

Ils rajoutent ensuite le numéro de téléphone pour prendre contact, et rien d'autre.

Par **BKK**, le **29/10/2020** à **13:37**

Je n'ai pas eu de nouvelles de la CAF depuis le 05.10.

Ils m'ont simplement dit qu'ils attendaient le retour de mon dossier.

Cela fait maintenant 2 mois que la CAF a coupé mes droits, ça me semble un peu long, surtout qu'entre temps le C.E.R a été signé depuis le 09.09.

Puis-je déjà saisir le tribunal administratif dans ce cas de figure ?

Par **Visiteur**, le **29/10/2020** à **13:52**

Bonjour

Adressez vous en premier lieu au médiateur.

<http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/connaitre-vos-droits/je-souhaite-saisir-le-mediateur>